



BULLETIN D'INFOS



Repas de la Fête des mères

Cette année le repas de la fête des mères aura lieu le
vendredi 6 juin à 19h00
sous les chapiteaux derrière la Mairie.

Le repas sera préparé par le restaurant “Les Perce Neige”.

Nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre présence auprès du restaurant
avant **le 24 mai**. Tél 03.81.68.91.51



Fête des Hommes

**Vendredi 13 juin à partir de 19h30
sous les chapiteaux**

Inscription obligatoire au secrétariat de mairie avant le 7 juin 2025

Participation de 25€ à régler à l'inscription (pas de chèque)





FRESNES
EN WOËVRE

Accueil des habitants de Fresnes en Woëvre

Du vendredi 20 juin fin de journée
au dimanche 22 juin 2025



Vous souhaitez accueillir une famille, merci de bien vouloir vous inscrire au secrétariat de Mairie.



Kermesse du CCAS

Mardi 1er juillet à partir de 17H



Nombreuses animations, jeux géants, présence d'un clown sculpteur de ballon ...

Buvette & petite restauration vous seront proposés



Annulée en cas de mauvais temps



Après-midi Pétanque

Tous les jeudis après-midi à partir du 1er juin

Rendez-vous sur le terrain derrière la Mairie à 14h00

A la fin du tournoi, le goûter vous sera offert par la commune et sera partagé avec le club !



N'oubliez pas d'apporter vos boules de pétanque !

••••• Carte Avantages Jeunes



Une nouvelle fois, le **CCAS** met en place un partenariat avec la Région pour la vente des cartes. La Carte Avantages Jeunes est une carte à destination des - de 30 ans qui permet aux jeunes de pouvoir bénéficier de + de 3200 bons plans (gratuités et réductions) dans des domaines aussi variés que les loisirs, la culture, le sport ou encore la vie quotidienne.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : <https://www.avantagesjeunes.com/>

Valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, elle est vendue au tarif de 10 €. Le CCAS versera une participation de **4€**. Il restera à la charge du Jeune la somme de **6 €** à verser, **par chèque à l'inscription**. (Les majeurs devront justifier d'une carte étudiante).

Si vous êtes intéressés par cette carte, merci de vous inscrire en mairie par mail de préférence (mairie@bonnetage.fr) avant le 30 juin prochain.

A noter : les cartes ne seront disponibles en mairie qu'à partir du 1^{er} septembre 2025.



••••• Habitants de Bonnétage

Vous habitez Bonnétage et vous souhaitez recevoir toutes les informations de votre commune → envoyez nous un mail à mairie@bonnetage.fr en précisant votre nom et prénom ainsi que votre adresse.



••••• *Incivilités animales, rappels pour bien vivre ensemble*



--> Notre commune propre c'est l'affaire de tous, un geste simple et responsable pour un cadre de vie propre : **Ramassez les déjections canines de votre animal**.

--> **Nuisances sonores**, l'aboïement est un comportement normal chez le chien. Cependant ces abolements peuvent devenir **gênants pour les voisins**, prenez des dispositions pour **éviter les problèmes de voisinage**.

--> **Chat-cun chez soi**, vous aimez vos chats mais vos voisins ne les apprécient peut-être pas **autant que vous**, alors pour bien vivre ensemble, prenez soin de votre animal de compagnie et **gardez-le auprès de vous**. Pensez à **stériliser** vos chats pour éviter la multiplication des chats errants.



Compostage sauvage interdit

Nous vous rappelons que le **compostage sauvage est strictement interdit**.

Si vous le souhaitez, des composteurs sont proposés à la vente par Préval au prix de 40€ vous pouvez faire une pré-commande à contact@preval.fr.

Livraison le 11 juin de 16h30 à 17h30 au Russey.

Vous pouvez également vous rendre à la déchetterie des Fins ou à la plateforme de déchets verts au Russey.

PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS LE RUSSEY

La plateforme est ouverte du 16 avril au 08 novembre 2025. Pendant la période hivernale, vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie du Bas de la Chaux aux Fins.

	Du 16 avril au 30 septembre	Du 1 octobre au 8 novembre
MERCREDI	17h00 - 19h00	17h00 - 18h00
VENDREDI	17h00 - 19h00	17h00 - 18h00
SAMEDI	10h00 - 12h00 14h00 - 17h00	10h00 - 12h00

Les déchets verts acceptés à la plateforme :

- Les tontes de jardin,
- Les feuillages,
- Les branchages, tailles et déchets d'élagage (diamètre inférieur à 10cm)

Fermeture exceptionnelle pour cause de jours fériés :
- le vendredi 15 août 2025
- le samedi 1^{er} novembre 2025



•••• Entretien des Espaces Verts

--> Nous rentrons dans la période estivale, nous vous rappelons **les horaires à respecter pour les travaux bruyants**. L'utilisation de matériel pouvant provoquer **des nuisances sonores est réglementée**. Il s'agit notamment des tondeuses à gazon, des débroussailleuses, des souffleurs de feuilles, des coupe-bordures, des tronçonneuses, des taille-haies ou encore des broyeurs de végétaux.



ARRETE N°2005 1904 01841 :

- **Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**



--> Nous vous rappelons **qu'il serait souhaitable que chacun prenne en charge l'entretien du petit bout de terrain communal devant chez lui** (bord de route, coin de rue, petit délaissé routier...), le temps consacré aux espaces verts serait considérablement réduit pour les agents du service technique.

Nous vous remercions pour votre civisme et pour votre implication dans la gestion de notre commune.



•••• Manifestations estivales

- 14 juin : Concours de pétanque à Cerneux Monnot
- 1er juillet : Kermesse du CCAS
- 5 juillet : Feux d'artifices
- 30 août : Marché Nocturne
- 7 septembre : Marche gourmande
- 20 septembre : Comice agricole à Cerneux Monnot

